1. Jean Pisani-Ferry : « Une revue méthodique des dépenses publiques s'impose, afin d'améliorer leur qualité »

Le Monde, 6 avril 2024

Professeur d'économie à Sciences Po (Paris), à l'Institut Bruegel (Bruxelles) et au Peterson Institute for International Economics (Washington)

Le péril financier n'a rien d'immédiat, mais il doit conduire à un réexamen collectif du budget et de son financement, sans exclure ni emprunt, ni impôt, ni réductions, plaide l'économiste dans sa chronique.

L'annonce, fin mars, d'un déficit des comptes publics sensiblement plus élevé que prévu (5,5 % du PIB en 2023, contre 4,9 % retenus dans la loi de finances) a signifié la fin du « quoi qu'il en coûte » et marqué l'entrée de la France dans une crise budgétaire qui est appelée à durer. Les 10 milliards d'euros d'économies annoncées en février ne suffiront pas, à l'évidence, à colmater la brèche, et pour le budget 2025 Bercy envisage déjà 20 milliards de coupes supplémentaires.

A ce stade, cependant, le choc est plus politique que financier. L'écart des coûts de financement entre la France et l'Allemagne reste aux alentours de 50 points de base (0,5 point de taux) et si la nervosité est forte à l'approche du verdict des agences de notation, les conséquences d'une éventuelle dégradation de la note française resteraient sans doute limitées : le coût des emprunts souverains de l'Espagne, qui est moins bien notée que la France, n'est que de 80 points de base supérieur à celui de l'Allemagne. Le péril n'est donc pas immédiat.

Si l'énervement n'est pas de mise, trois questions lourdes se posent en revanche pour les années à venir : celle des objectifs à retenir, celle des redéploiements envisageables et celle du financement des priorités.

Que faut-il viser ? Comme le dit à juste titre Olivier Blanchard (voir sa chronique plus bas) l'objectif pour la France à horizon cinq-dix ans devrait être de ramener à zéro le déficit hors charge d'intérêts, de façon à stabiliser le ratio de dette publique et à écarter le risque d'une évolution explosive. Or ce déficit, dit « primaire », a été de 104 milliards en 2023, soit 3,7 % du PIB.

Mauvais signal

En admettant qu'une part de ce chiffre résultait d'une mauvaise conjoncture, la part structurelle – qui doit donc être corrigée – était de l'ordre de 3 % du PIB. A cela s'ajoutent les

 $ar{\mathbb{W}}$

priorités nouvelles que sont la défense, la transition climatique et l'éducation : au total, de l'ordre de 2 % du PIB, auxquels on pourrait ajouter la santé, qui a bénéficié en 2020 d'une rallonge substantielle (12 milliards, selon les derniers chiffrages) mais apparemment insuffisante. En valeur 2025, ce sont donc 150 milliards qu'il faut trouver dans les années à venir pour assainir les finances publiques et financer les priorités nouvelles.

Λ

Cinq points de PIB, c'est évidemment beaucoup, et ce n'est pas en maniant le seul rabot que l'on dégagera de telles marges de manœuvre. A court terme, ce qui importe avant tout est l'équité dans le partage des efforts. A cette aune, la réforme de l'assurance-chômage est une mauvaise piste, parce qu'elle vient frapper les plus faibles au moment même où ils sont vulnérables, et le refus de considérer l'option d'une révision de la fiscalité ou celle d'une sous-indexation temporaire des pensions les plus élevées est un mauvais signal.



Plus profondément, la France ne fera pas l'économie d'un réexamen structurel de ses priorités. S'il est clair que nous sommes aujourd'hui le pays de l'OCDE où les dépenses publiques sont les plus élevées, il n'est pas facile de faire le partage entre ce qui est le reflet de choix collectifs, ce qui provient de l'héritage du passé et ce qui résulte d'inefficiences manifestes.

Le caractère quasi exclusivement public du système de retraites relève clairement d'un choix collectif: si les pensions ont un poids plus faible chez la plupart de nos partenaires (Italie exceptée), c'est qu'une part significative d'entre elles provient de systèmes d'assurance privée. En revanche, le niveau de ces pensions, qui fait que le pouvoir d'achat des seniors est équivalent à celui des actifs, est un legs du passé: si elles sont si élevées, c'est que les réformes des retraites ont systématiquement été tardives et gagées sur des hypothèses de productivité qui se sont révélées optimistes.

Au-dessus de la moyenne

Ni les choix collectifs ni le legs du passé n'expliquent en revanche que pour la plupart des catégories de dépense la France se situe au-dessus de la moyenne européenne. Si nous dépensons plus pour la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, les subventions aux entreprises et l'environnement, pour des résultats qui sont loin d'être brillants, c'est en partie au moins parce que notre dépense publique est moins efficiente. Une revue méthodique des dépenses s'impose donc, afin d'améliorer leur qualité.

Reste le financement des nouvelles priorités. Pour l'éducation et la santé, il n'est pas raisonnable d'envisager un recours à l'endettement. La revalorisation du traitement des enseignants ou des personnels hospitaliers relève de choix de long terme, qu'il faut financer par des redéploiements de dépense ou des impôts nouveaux. Pour l'équipement de défense et l'investissement dans la rénovation des bâtiments publics, ou pour les infrastructures de transport, il n'y a en revanche pas de raison de rejeter cette option. Dès lors que le surplus de dépense est temporaire et en particulier lorsque l'investissement est porteur d'économies sur les coûts d'exploitation futurs, l'endettement public est légitime et il ne met pas en cause la soutenabilité des finances publiques.

C'est donc à un réexamen d'ensemble des dépenses publiques et de leur financement qu'il faut procéder. Il serait souhaitable que les travaux soient engagés sans attendre 2027. L'urgence est là, et le degré de préparation collective aux choix qui nous attendent n'est pas tel qu'on puisse surseoir pour trois ans de plus à l'organisation d'une réflexion collective.

Celle-ci devrait porter à la fois sur le niveau de la dépense publique, sur le partage entre économies de dépense et appel à la fiscalité et sur la doctrine de recours à l'endettement. Nous avons trop longtemps laissé Bruxelles nous fixer des orientations budgétaires, que d'ailleurs nous ne respectons pas. Il est plus que temps de définir nos propres principes de responsabilité budgétaire.

2. Olivier Blanchard, ancien expert du FMI: « Il faut être prêt à soutenir encore l'économie »

Le professeur à l'Ecole d'économie de Paris et ancien économiste en chef du Fonds monétaire international redoute que l'Europe ne cherche à réduire trop vite ses déficits publics, au moment où la croissance ralentit.

Propos recueillis par Marie Charrel

Publié le 04 mars 2024

A l'heure où les tensions croissantes déstabilisent l'économie mondiale, la France doit augmenter ses dépenses de défense contre la Russie et contre le réchauffement climatique, s'alarme Olivier Blanchard. Professeur à l'Ecole d'économie de Paris et ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), il estime également que les coupes budgétaires de 10 milliards d'euros annoncées par Bercy n'interviennent pas au bon moment et manquent de clarté.

Vous aviez sonné l'alarme à propos de la dette publique en novembre 2023, quand les taux américains dépassaient les 5 %. Ils sont redescendus depuis. Le pire est-il derrière nous ?

J'étais surtout inquiet à propos de l'énorme déficit primaire américain qui, même si les taux baissent, fera gonfler la dette publique. Il est vrai que les Etats-Unis ont un énorme avantage : leurs bons du Trésor sont considérés comme sans risque et prisés des investisseurs – ils peuvent donc s'endetter plus largement que n'importe quel autre pays.

Mais il y a une limite. On peut imaginer un scénario où une administration Trump continue de creuser les déficits jusqu'à ce que les investisseurs se demandent s'il n'y a pas un risque. Cela se traduirait par une série de petites crises : des obligations qui peinent à trouver preneurs, une hausse de taux d'intérêt qui effraie le Congrès, des efforts qui se révèlent insuffisants pour rassurer les marchés. Ce qui pourrait finir par déclencher une crise conséquente.

L'Europe, elle, renoue avec la rigueur budgétaire. Commet-elle la même erreur qu'en 2011, quand l'austérité avait étouffé la reprise ?

Réduire le déficit trop vite quand l'activité freine risque en effet d'accentuer le ralentissement. Or, les prévisions de croissance pour l'Europe viennent d'être révisées à la baisse. Il faut donc être prêt à soutenir encore l'économie, même si cela implique un déficit plus important pendant un moment.

⚠ C'est SP qu'il faut stabiliser!

Le problème n'est pas le niveau de la dette publique – peu importe qu'elle soit à 100 % ou à 120 % du produit intérieur brut (PIB) –, mais sa stabilisation. Or, la France affiche un déficit primaire (sans compter le paiement des intérêts) d'environ 3 % du PIB. Stabiliser la dette publique impose de ramener à terme ce déficit à 0 %, voire de viser un excédent de 1 %, pour garder des marges de manœuvre en cas de récession. Il faut le faire à la bonne vitesse, ni trop vite ni trop lentement. En pratique, y parvenir exige de définir un plan crédible d'ajustement et de baisse des dépenses sur cinq à huit ans.

Quelles dépenses faut-il cibler ?

Le déficit a trois composantes : celle liée aux dépenses traditionnelles (allocations-chômage, retraites, paiements des fonctionnaires...), celle liée à la défense contre la Russie et à la lutte contre le réchauffement climatique et, enfin, celles liées au soutien de l'activité en cas de ralentissement. Clairement, le plan doit être de diminuer les premières, d'augmenter les dépenses liées à la défense et au climat, vitales à court et long terme, et de soutenir l'économie si nécessaire. Pour le reste, il faut être conscient que l'Etat vit au-dessus de ses moyens. Il faudra réduire certaines dépenses traditionnelles, ce qui implique des mesures peu populaires.

Les 10 milliards d'euros d'économies annoncées par Bercy sont-ils pertinents ?

La croissance ralentit, ce n'est pas le moment de faire de la consolidation budgétaire agressive. J'aurais surtout préféré une vision plus explicite, à court et moyen terme, des choix plus clairs sur les dépenses que l'on va diminuer, et des dépenses que l'on va maintenir ou augmenter.

Vous évoquez des mesures peu populaires. Comment les rendre acceptables ?

Il est essentiel d'expliquer clairement notre situation. Les Français n'ont pas le sentiment d'être en guerre – c'est pourtant le cas. C'est peut-être une guerre froide, mais c'est une guerre, contre la Russie, contre le réchauffement climatique, et les guerres sont coûteuses. Or, on ne le dit pas : d'où l'urgence de changer le discours. Pour financer ces nouvelles priorités, il faudra réduire d'autres postes de dépenses.

Nous sommes en économie de guerre, dites-vous. Quelles sont les autres implications ?

Les dépenses militaires de la Russie sont de l'ordre de 6 % du PIB par an. On est à moins de 2 % et il va falloir faire plus, surtout si les Américains décident de moins s'impliquer dans notre défense. Il faut donc trouver l'argent.

Pourquoi ne pas lever de nouveaux impôts plutôt que tailler dans les dépenses ?

oula, réponse un peu politique non ?

La France a déjà un niveau de prélèvement très élevé. Il y a bien la piste d'une hausse de l'impôt sur les successions, mais le gouvernement est peu ouvert à cette voie et s'est engagé à ne pas augmenter les impôts. Il faut donc regarder principalement du côté des dépenses.

Quid de la taxe sur les milliardaires évoquée au G20 finances des 28 et 29 février ?

Personne n'imaginait, il y a quelques années, que l'on parviendrait à instaurer un impôt minimum de 15 % sur les profits des multinationales. Peut-on faire la même chose sur les milliardaires? C'est définitivement à regarder. Cela n'aurait du sens que si un vaste ensemble d'Etats adopte un tel impôt, car les riches peuvent bouger.

La phobie allemande de la dette bloque les discussions sur un véritable assouplissement des règles budgétaires européennes. Comment sortir de cette impasse ?

On peut espérer que les dépenses qu'exigent le réchauffement climatique et la défense changent la donne, mais il est vrai qu'il y a, en Allemagne, une obsession presque génétique de la dette. Si Berlin refuse d'assouplir les règles budgétaires nationales, le plan B est d'agir au niveau européen, pour renforcer les dépenses communes, et d'émettre une dette européenne. Le plan de relance NextGenerationEU a montré que c'est possible. Cela a d'autant plus de sens que, comme pour le combat contre le réchauffement climatique, une défense commune aux Etats membres serait bien plus rationnelle.

Cette rigueur européenne risque-t-elle d'accélérer notre désindustrialisation, à l'heure où les Etats-Unis et la Chine subventionnent massivement leurs usines ?

Il y a deux façons de soutenir la transition verte : par la fiscalité verte, comme l'a plutôt choisi l'Europe, ou par les subventions, comme ont choisi les Etats-Unis. Cela pose un énorme problème de compétitivité, car les entreprises européennes paient des taxes directement ou indirectement, tandis que leurs homologues américains reçoivent de l'argent.

L'Europe ne peut pas convaincre Washington de changer de stratégie, ni rivaliser avec ses subventions. Le seul outil qu'elle a sont des mesures de protection, comme des droits de douane. Le risque de guerre commerciale est élevé.

Comment mieux protéger nos industries face à la concurrence chinoise ?

Les économistes ont longtemps soutenu que le libre-échange était globalement bon pour tout le monde et que la politique industrielle était mauvaise, car elle offrait le contrôle aux lobbys sans que l'argent ne soit dépensé là où il fallait.

On est allé trop loin à ces deux égards. Il y a des cas où la politique industrielle est justifiée, et où des droits de douane sont nécessaires pour protéger certains secteurs. Toute la question est de trouver le juste équilibre : aller trop loin, c'est la guerre commerciale, où tout le monde perd.

Comment, dans ce contexte, protéger les plus fragiles ?

Cela a toujours été la question du commerce international. Même s'il profite aux consommateurs, il fait des perdants chez certains producteurs. Des programmes de soutien sont nécessaires pour ceux exposés aux pertes d'emploi.

La crise que nous traversons depuis janvier a également mis en lumière ces problématiques pour le tissu agricole. Nous pouvons le protéger plus amplement, car il y aura toujours des pays où la production sera moins coûteuse, mais cela implique aussi que les consommateurs

français paieront plus cher. On peut faire un choix ou l'autre, mais il faut être clair sur les implications. Pas très facile en période électorale.

3. Visualisez l'évolution de la dette et du déficit français depuis 1980

Le déficit public s'est établi à 5,5 % en 2023, tandis que la dette de la France a dépassé les 100 % du produit intérieur brut pour la troisième année d'affilée.

Par Manon Romain

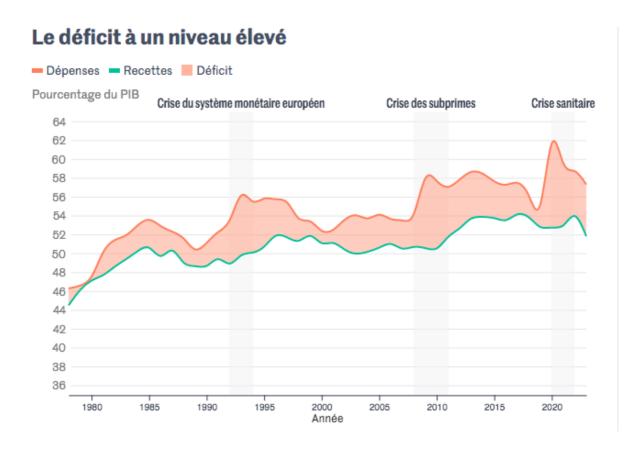
Publié le 26 mars 2024 à 19h31, modifié le 27 mars 2024 à 05h05

Le déficit public a largement dépassé, en 2023, les prévisions du gouvernement. Il s'est élevé à 5,5 % du produit intérieur brut (PIB), selon <u>l'Institut national de la statistique et des études économiques</u> (Insee). Un chiffre bien supérieur aux 4,9 % prévus dans la dernière loi de finances, adoptée il y a moins de trois mois. Réagissant à cette annonce, mardi 26 mars, sur <u>France Inter</u>, Pierre Moscovici, le premier président de la Cour des comptes, a jugé que le gouvernement avait été « *trop optimiste* », en sous-estimant le déficit de 17 milliards d'euros.

Le déficit public correspond à la différence entre les recettes (impôts, cotisations sociales ou par exemple les ventes immobilières) et les dépenses (dotations aux administrations, prestations sociales) de l'Etat. Dans l'histoire moderne de la France, le déficit n'a dépassé son niveau de 2023 qu'à trois reprises :

- en 1993 avec la crise du système monétaire européen (6,4 %);
- en 2009 et 2010 après la crise des subprimes (7,4 % et 7,1 %);
- en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire (8,9 % et 6,6 %).

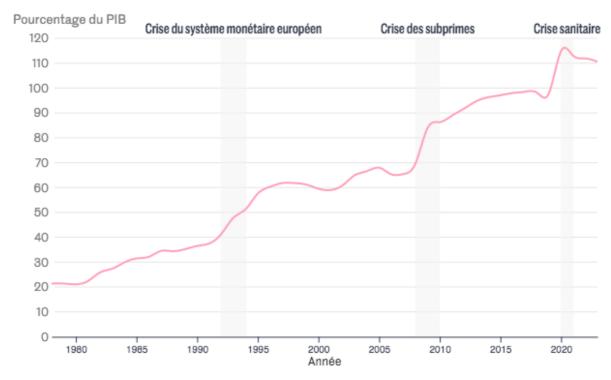
Avec un déficit à 5,5 % du PIB, la France s'éloigne un peu plus de l'objectif des 3 % fixé par les traités européens. « *Un dérapage* », selon Pierre Moscovici, qui eut lui-même à assumer un déficit important lorsqu'il était ministre des finances sous François Hollande (2012-2014).



Des intérêts conséquents à rembourser

Le déficit ne doit pas être confondu avec la dette. L'Etat emprunte chaque année pour recourir à certains services qu'il ne pourrait pas financer avec ses seules recettes. Alors que ces dernières, exprimées en pourcentage du PIB, restent relativement stables dans le temps, les dépenses les ont systématiquement dépassées. Résultat : les déficits se sont accumulés et la dette a explosé. Elle est passée de 20 % du PIB en 1980 à plus de 110 % aujourd'hui, sous l'effet d'une hausse continue dopée dans les dernières années par le Covid-19 et la politique budgétaire généreuse du « quoi qu'il en coûte ».

La dette brute passée de 20 à 110 % du PIB



La dette brute représente tout ce que doit l'Etat à ses créanciers. A différencier de la dette nette où l'on retranche à la dette brute tout ce qui est dû à l'Etat. Pour comparaison, en 2023, la dette brute s'élève à 110,6 % du PIB soit plus de 3 100 milliards d'euros. Mais la dette nette est de 102,4 % du PIB soit un peu moins de 2 900 milliards d'euros.

Une dette importante génère surtout des intérêts conséquents à rembourser : c'est la charge de la dette, qui est d'autant plus lourde que les taux d'intérêt sont élevés. En 2022, le budget consacré par la France au remboursement de sa dette s'élevait à 53,2 milliards d'euros, soit plus que les budgets du ministère de l'intérieur et de la justice réunis, et 60 % de plus qu'en 2020.

Enfin, un article <u>un peu ancien (juin 2018 pour la dernière mise à jour)</u> mais qui reste intéressant sur la façon dont s'est construit le débat sur les finances publiques

4. Pourquoi doit-on garder un déficit public inférieur à 3 % du PIB ?

Pour la première fois depuis 2007, la France repasse sous la fameuse barre des 3 % de déficit exigée par les traités européens. Que disent les « critères de Maastricht » et pourquoi existentils ?

Publié le 18 avril 2017 à 12h58, modifié le 15 juin 2018 à 15h49

La France a enregistré <u>en 2017 un déficit public plus faible que prévu, à 2,6 % du produit intérieur brut (PIB)</u> au lieu des 2,9 % officiellement attendus, a annoncé l'Insee lundi 26 mars. C'est la première fois depuis 2007 que le pays repasse sous la fameuse barre des 3 % de déficit exigée par les traités européens.

Que disent les « critères de Maastricht » concernant le déficit et la dette publics ?

Que sont les « critères de Maastricht »?

C'est le nom que l'on donne aux <u>« critères de convergences »</u> énoncés en 1992, à la création de l'Union européenne (UE) par le traité de Maastricht. Leur fonction est double. D'une part, leur respect est une condition pour pouvoir entrer dans la zone euro ; d'autre part, ils servent de cadre aux pays de l'Union pour que leurs économies ne « divergent » pas trop et que l'économie européenne soit le plus stable possible.

Initialement, ces critères étaient au nombre de quatre :

- maîtrise des finances publiques ;
- maîtrise de l'inflation;
- maîtrise des taux d'intérêt;
- maîtrise du taux de change.

Aujourd'hui, en France, on ne parle plus que du premier, la maîtrise des finances publiques, pour la simple raison que les trois autres dépendent de la Banque centrale européenne et plus des Etats.

Evidemment, la maîtrise des finances publiques est une expression trop vague pour constituer un critère. Les traités européens précisent donc des « valeurs de référence » à ne pas dépasser pour le déficit et la dette publics : respectivement 3 % et 60 % du PIB.

Pourquoi ces chiffres?

L'histoire de la « règle des 3 % » est pour le moins cocasse. A l'origine, c'est une règle française créée sous... François Mitterrand. A son arrivée au pouvoir en 1981, le premier président socialiste de la V° République hérite d'un déficit public bien supérieur à ce qu'avait annoncé la majorité sortante. Or, un déficit qui augmente (avec le budget de l'Etat enregistrant davantage de dépenses que de recettes), c'est une dette qui gonfle. Et un Etat endetté, c'est un Etat dépendant des humeurs des marchés <u>auprès desquels il doit aller se financer</u>. François Mitterrand a besoin d'une règle mathématique pour limiter le déficit et justifier les refus de budget à ses ministres.

C'est la mission donnée à quelques hauts fonctionnaires du ministère des finances. L'un d'eux, Guy Abeille, écrivait dans La Tribune en 2010 qu'aucune « théorie économique n'[était] là pour [leur] apporter le soutien de ses constructions, ou pour même orienter [leur] réflexion ». Le ministère décide, par commodité, de créer un ratio « déficit/PIB » et détermine un taux à ne pas dépasser. M. Abeille explique ainsi :

« Nous regardons quelle est la plus récente prévision de PIB projetée par l'Insee pour 1982. Nous faisons entrer dans notre calculette le spectre des 100 milliards de déficit qui bouge sur notre bureau pour le budget en préparation. Le rapport des deux n'est pas loin de donner 3 %. »

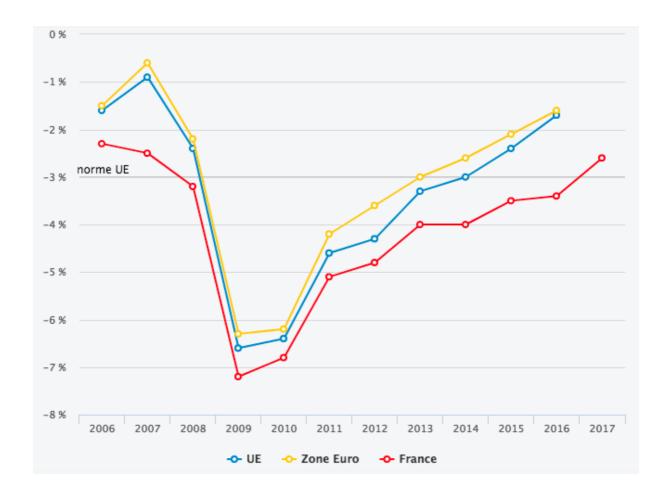
Onze ans plus tard, les Etats européens reprennent cette norme et en font l'un des critères de convergence. A l'époque, les économistes calculent qu'avec un taux de croissance de 5 % (qu'ils estiment possible d'atteindre dans l'UE), 2 % d'inflation et 3 % de déficit, la dette maximale est de 60 %. Ce sont donc les objectifs qu'ils fixent à tous les pays pour garantir la stabilité de l'économie européenne.

Ces normes sont-elles respectées ?

Elles l'ont été au début, jusqu'à la création de l'euro. En 2001, le Portugal, l'Italie et l'Allemagne passent au-delà de la barre des 3 % (sans trop s'en éloigner toutefois). En 2003, la moitié des douze pays de la zone euro l'ont dépassée. Depuis, la norme des 3 % n'a plus jamais été respectée par tous les pays sur une même année.

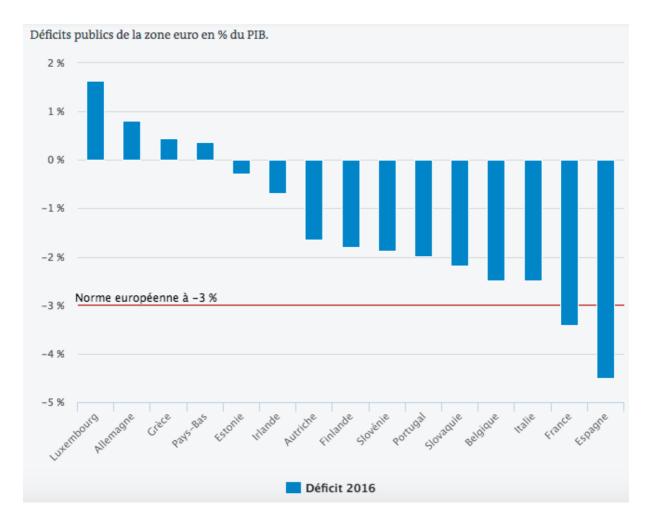
En 2009, la crise économique et financière touche l'Europe et fait plonger tous les déficits nationaux. Celui de la France s'élève alors à près de 8 % et, depuis, les gouvernements s'attachent à le réduire.

La crise de 2008 a fait plonger les déficits publics en France et en Europe



Toutefois, en 2016, presque tous les pays de la zone euro étaient repassés sous la barre des 3 %. En France, le gouvernement prévoyait de franchir ce cap à la fin de 2017 : c'est chose faite.

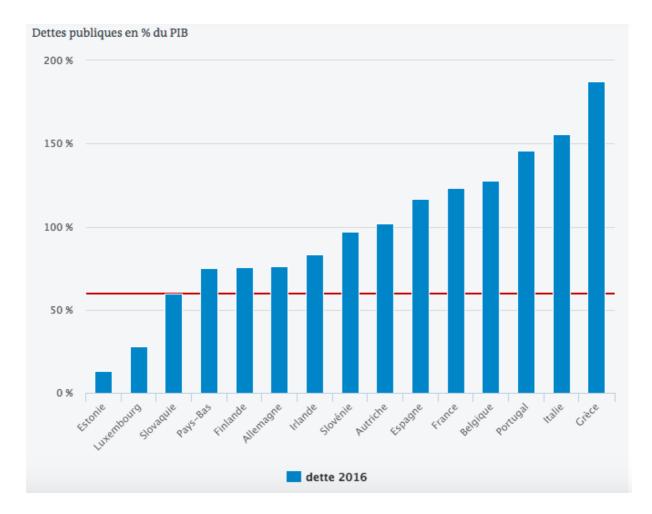
En 2016, seuls la France et l'Espagne ne respectaient pas la règle des 3% de déficit



Avec les déficits publics, les dettes se sont aussi considérablement accrues. A tel point qu'une « crise des dettes souveraines » a éclaté dans l'UE en 2010. Contrairement au déficit public, rares sont les pays qui respectent aujourd'hui la norme d'une dette à moins de 60 % du PIB.



dépassant 60 % du PIB en 2016



Quand les critères de Maastricht ne sont pas respectés, les traités prévoient la possibilité d'engager une « procédure pour déficit excessif » pour n'importe quel membre de l'UE. Fin 2017, seuls deux pays – la France et l'Espagne – restaient sous le coup d'une telle procédure alors qu'au cours de la période 2010-2011, des procédures avaient été ouvertes pour 24 Etatsmembres.

Les pays concernés doivent alors établir un plan de mesures et promettre la mise en œuvre des « réformes structurelles » pour corriger les déséquilibres de finances publiques. C'est ce que fait la France depuis la crise économique. Les pays disposent d'un calendrier précis pour revenir dans les normes européennes. Une amende est possible pour les seuls pays de la zone euro en cas de non-respect des recommandations. En 2016, l'Espagne et le Portugal en ont été menacés.

Pourquoi ces normes sont-elles critiquées ?

Il existe d'abord des critiques sur la possibilité même d'atteindre ces objectifs. En 2015, un rapport du Fonds monétaire international (FMI) soulignait « *l'incohérence* » de ces normes chiffrées dans un contexte où la croissance est à moins de 2 % et où l'inflation est proche de 0 %.



Mais les critiques portent également sur la pertinence de ces normes chiffrées. Le chiffre de 60 % ne laisse rien présager de la soutenabilité de la dette (capacité à la rembourser), qui dépend de nombreux facteurs : taux de croissance, taux d'intérêt, nationalité des détenteurs...

En 2010, la Grèce a presque fait faillite avec une dette de près de 150 % du PIB, quand le Japon a une dette à 250 % du PIB qui n'inquiète pas, notamment parce qu'elle est détenue par des Japonais.

De même, le chiffre de 3 % ne dit rien, en lui-même, de la « structure » du déficit : il ne permet pas de savoir si le déséquilibre des finances publiques est dû à des investissements à long terme ou à des dépenses de fonctionnement de l'Etat non couvertes par les recettes. Pour tenir compte de cette critique, les traités européens ont introduit en 2012 la notion de « déficit structurel », c'est-à-dire le déficit calculé hors des effets de la conjoncture.